

Commune de
FONTENAY SUR VÈGRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUIILLÉ Guy (arrivé en retard), M. CHAUVEAU Didier, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme DORET Peggy,

Absente excusée : Mme GIRAULT Catherine,

Absent non excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

Secrétaire de séance : Mme DORET Peggy

Date de convocation : 05/06/2018
Nombre de Conseillers en exercice : 10

Date d'affichage : 05/06/2018
Nombre de présents : 8

ORDRE DU JOUR :

- Sorties d'inventaire
- Acceptation chèque Groupama
- Indemnités pour le gardiennage de l'église communale
- Affaires diverses

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR :

- Suppression poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique
- Restaurant scolaire tarifs 2018-2019

SORTIES D'INVENTAIRE
(2018-06-01)

Le conseil municipal décide de sortir de l'inventaire :

- Logiciel licence 2010, Inventaire N° 68, pour un montant de 956,80 €
- Logiciel licence 2013, Inventaire N°81, pour un montant de 956,80 €
- Logiciel licence 2014, Inventaire N°96, pour un montant de 960,00 €
- Logiciel licence 2015, Inventaire N°110, pour un montant de 960,00 €
- Logiciel licence 2016, Inventaire N°125, pour un montant de 960,00 €
- Local de la Tannerie, Inventaire N°82, pour un montant de 44 600,00 €
- Décoration de Noël, Inventaire N°52, pour un montant de 2 039,18 €
- Débroussailleuse, Inventaire N°54, pour un montant de 565,00 €
- Ordinateur portable 2012, Inventaire N°76, pour un montant de 764,78 €
- Télécopieur GALEO, Inventaire N°9, pour un montant de 535,25 €
- Tronçonneuse STHIL, Inventaire N°62, pour un montant de 345,00 €
- Pompe place Saint Philibert, Inventaire N°65, pour un montant de 663,00 €

ACCEPTATION CHEQUE GROUPAMA
(2018-06-02)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu un chèque de Groupama d'un montant de 436,80 € en remboursement de la facture de l'entreprise Guy RUILLE, relative aux travaux de mise en sécurité suite à l'écroulement du mur de jardin situé rue de la Tannerie.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'encaissement de ce chèque de Groupama d'un montant de 436.80 €.

INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE
(2018-06-03)

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une indemnité de gardiennage de l'église communale est versée chaque année à l'Association Diocésaine paroisse de Chantenay-Villedieu, en 2017 celle-ci s'élevait à 120,97 €.

Elle informe le Conseil municipal que l'église de Fontenay sur Vègre est entretenue par un administré depuis plusieurs années et estime donc, qu'il serait plus judicieux de lui verser, à lui, une indemnité qui le récompensera pour le bénévolat qu'il effectue.

Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et décide, pour l'année 2018, de ne pas verser d'indemnité pour le gardiennage de l'église à l'Association Diocésaine paroisse de Chantenay-Villedieu et de verser à cet administré une indemnité de 150 €.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE
(2018-06-04)

Madame le maire fait part aux membres du Conseil municipal du départ en retraite au 1^{er} mai 2018 de l'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, titulaire de son poste, chargé de la cantine et de l'entretien au sein de l'école. Ce poste était convenu pour une durée hebdomadaire de 25,99 heures annualisées.

Madame le maire informe les élus qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique suite à la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Au vu de la baisse des effectifs de l'école, Madame le Maire décide de créer un poste d'adjoint technique à compter du 27 août 2018, avec un nombre d'heures hebdomadaires annualisées de 20,57 heures.

A la suite de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide la création du poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire annualisée de 20,57 heures.

RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2018-2019
(2018-06-05)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes LBN qui fixe le prix de vente des repas fournis par la cuisine centrale au tarif de 4.36 € le repas enfant et 4.98 € le repas adulte.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des repas au restaurant scolaire à 3.34 € le repas enfant.

La commune participe ainsi au prix du repas des enfants résidant à Fontenay pour un montant de 1.02 € et à un tiers de ce montant pour les enfants hors SIVOS.

Ces tarifs sont applicables dès la rentrée 2018-2019.

Affaires diverses :

- Panne électrique à la Mairie : réparation effectuée par Mathias MAZURE, électricien, qui a constaté que la VMC est en défaut et qu'un remplacement est nécessaire. Il présentera prochainement deux devis, un premier pour le matériel et un second pour la pose.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyée au locataire du logement situé au-dessus de la mairie. En effet, dans le cadre du changement des menuiseries du bâtiment communal (Comprenant la mairie et le logement), son autorisation est nécessaire afin de pouvoir pénétrer au sein de son logement et effectuer les travaux.
- Effectif de l'école en diminution: réflexion à mener pour les années à venir
- Chemin pédestre très apprécié par les usagers notamment par le Club des retraités de Poillé

La séance est levée à 21h55